

La commune de Marchin propose un accueil extrascolaire (AES) appelé « Jeux d'Enfants ».
Ce service est composé de 2 types d'accueil :

- un accueil dans les différentes implantations scolaires de l'école communale : « Belle Maison », « Bruyères » et la « Vallée »
- un accueil centralisé situé Chemin de Sandron, à 4570 Marchin

« Jeux d'Enfants » collabore essentiellement avec l'école communale de Marchin mais également avec l'école libre de Vyle-et-Tharoul.

○ OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

Notre accueil extrascolaire se veut avant tout un lieu où les enfants se sentent bien. Notre travail veille à rencontrer les objectifs suivants :

1. Créer un climat sécurisant où l'enfant renforce son autonomie et sa confiance en soi...
2. Offrir aux enfants des animations diversifiées, adaptées à leurs capacités...développer leur créativité...
3. Créer et développer de nouvelles collaborations...pérenniser les partenariats existants...
4. Faciliter une intégration sociale réfléchie sur la différence : culture, physique, handicap, ...
5. Développer une communication de qualité envers les parents...

L'ensemble des objectifs généraux et les moyens mis en œuvre pour y arriver se trouvent en intégralité dans le projet pédagogique. Celui-ci est disponible sur demande auprès d'Aglaé GOFFART, Coordinatrice Accueil Temps Libre (085/27.04.45 ou 0498/17.90.98).

○ ORGANISATION GÉNÉRALE :

1. Accueil dans les implantations :

- **Pour qui?** Tous les enfants des classes maternelles et primaires fréquentant une des 3 implantations de l'école communale.
- **Quand?** En période scolaire -> avant, après l'école et le temps de midi
- **Horaire ?**
 - Matin : 7h à 8h30 (sur les 3 implantations)
 - Midi : 12h20 à 13h30 (sur les 3 implantations)
 - Soir : 15h30-16h30 (sur 2 implantations : « Bruyères » et la « Vallée ») ou de 12h à 13h le mercredi
- **Lieu?** Les 3 implantations se situent :
 - « Belle Maison » : Rue J. Wauters, 1A
 - « Bruyères » : Résidence Gaston Hody, 29
 - « Vallée » : Rue Fond du Fourneau, 15A (primaire)
- **Transport :** le matin, un minibus sert de navette à l'implantation de la « Vallée ». En effet, les petits présents à l'accueil du matin sont amenés vers leur structure maternelle (Pavillon Alexandre : Rue Beau Séjour, 44).
- **Encadrement :** l'équipe se compose de 9 accueillantes et de 2 chauffeurs.
- **Coût :** GRATUIT

2. Accueil centralisé

- **Pour qui?** Tous les enfants âgés de 2,5 ans à 12 ans fréquentant une des écoles de l'enseignement fondamentale tous réseaux confondus (les lundis, mardis, jeudis et vendredis -> école communale ; le mercredi -> écoles communale et libre).
- **Quand?** En période scolaire -> après l'école, le mercredi après-midi et les journées pédagogiques.
- **Horaire ?**

- 15h30 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- 12h20 à 18h30 le mercredi. Les ateliers débutent à 13h30 et se terminent à 16h.
- 7h à 18h30 lors des journées pédagogiques. Les activités commencent à 9h et prennent fin à 16h.

- **Lieu ?** L'accueil centralisé se situe Chemin de Sandron (derrière le hall omnisports).
- **Transport** : il est organisé pour véhiculer les enfants des différentes implantations de la « Vallée » et des « Bruyères » vers l' « accueil centralisé » et ce, tous les jours de la semaine après l'école. Ce transport est assuré soit par un minibus soit par le car communal et une convoyeuse. Le temps de voyage est d'environ, 10 minutes. Les enfants de l'école libre participant aux ateliers du mercredi y sont amenés en car.
- **Inscriptions** :
 - Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : en début d'année scolaire, l'enfant reçoit une fiche d'inscription et une fiche médicale à faire compléter par la personne responsable. Lors d'un premier accueil, en cours d'année, l'animateur lui remettra tous les documents nécessaires.
 - Le mercredi : concernant les activités des mercredis après-midis, elles ont lieu uniquement sur inscription de 13h30 à 16h00, pour maximum chaque premier lundi du mois via le lien Google Forms dans la rubrique « Accueil Temps Libre » sur le site www.marchin.be
 - Les fiches d'inscription et médicale se trouvent également en ligne sur le site de www.marchin.be
 - Afin de garantir une prise en charge optimale de votre (vos) enfant(s), il est indispensable que ces documents soient rentrés dans les plus brefs délais aux animateurs ou via la boîte aux lettres de l'AES (cf. implantation de « Belle Maison »).
 - *Les journées pédagogiques* : une fiche d'inscription est distribuée dans les tout-mallettes des enfants de l'école communale. Une date de clôture y est indiquée. Le document doit être soit remis à un membre de l'équipe soit glissé dans la boîte aux lettres de l'AES (cf. implantation de « Belle Maison »).

Toute modification aux informations reçues au moment de l'inscription doit être signalée, le plus tôt possible, à la responsable.

- **Encadrement** : l'équipe de « Jeux d'Enfants » se compose :
 - 1 responsable : Aglaé GOFFART
 - 5 animateurs

Au niveau du taux d'encadrement, l'Accueil Centralisé se base sur 1 animateur/18 enfants.

Pour un accueil de + de 3 heures, le mercredi après-midi et les journées pédagogiques, ce taux d'encadrement diffère et se base sur les normes ONE des centres de vacances:

- 1 animateur/8 enfants de – de 6 ans
- 1 animateur/12 enfants de + de 6 ans

- **Coût?**
 - Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : GRATUIT -> 16h30. Au-delà de cette heure, une intervention financière de 0,50€ est demandée par 1/2 heure entamée et ce, jusqu'à 18h30.
 - Le mercredi : forfait de 3€ pour l'atelier. Après 16h, une intervention financière de 0,50€ est demandée par 1/2h entamée et ce, jusqu'à 18h30.
 - Les journées pédagogiques : forfait de 5€ pour la journée.

Les présences des enfants sont facturées, par trimestre, à la personne responsable. En cas de non-paiement récurrent, le dossier est soumis au Pouvoir Organisateur qui se réserve le droit de suspendre temporairement l'accueil de votre (vos) enfant(s). L'attestation fiscale vous est envoyée, par voie postale, dans le courant du mois de mai si vous êtes en ordre de facturation.

- **Organisation pratique pour l'accueil centralisé** :

Les enfants sont répartis en 3 groupes d'âge et sont pris en charge par un animateur référent.

Chaque groupe bénéficie d'un local adapté et aménagé selon leurs besoins et leur développement (jeux, matériel, mobilier, « coin doux », ...).

3. Les mercredis et journées pédagogiques :

- **Le mercredi** : tous les élèves de l'implantation de « Belle Maison » sont dirigés, après 12h20, vers l'accueil

Règlement d'Ordre Intérieur

centralisé. Pour rappel, les ateliers débutent à 13h30 jusqu'à 16h. De façon, à garantir la bonne organisation de nos activités, nous vous invitons à respecter les horaires établis. L'équipe privilégie les activités en plein air.

- **Les journées pédagogiques :** l'équipe de « Jeux d'Enfants » organise des animations ludiques et variées de 9h à 16h. Pour les enfants qui font la sieste, un local est prévu à cet effet. Celui-ci est aéré au minimum avant et après la sieste. Chaque petit dispose de sa propre couchette. Les parents amènent le nécessaire de couchage : couvre-lit, doudou, oreiller,... A la fin de l'accueil, l'animateur range toutes les affaires dans le sac de l'enfant.

4. D'un point de vue médical :

- **En cas de pédiculose (poux) :** les enfants sont traités le plus rapidement et efficacement possible.
- **Administration de médicament(s) :** les parents fournissent à la responsable un certificat médical, daté et signé, spécifiant le nom du médicament, la dose et la durée du traitement.
- Les parents prennent conscience que la structure d'accueil ne dispose pas de personnel infirmier pour l'administration de médicament.
- **Usage de médicament(s) :** Les animateurs disposent d'une boîte de premiers soins dans chaque local d'accueil. Dans le cas de situations ponctuelles ou dans l'attente de l'arrivée du médecin, ils peuvent administrer les médicaments suivants et ce, à bon escient : du désinfectant; une pommade anti-inflammatoire ; une pommade réparatrice en cas de brûlure solaire et calmante en cas de piqûre d'insectes.
- **En cas d'urgence :** les parents sont avertis le plus rapidement possible. Néanmoins, s'ils ne sont pas joignables et que l'urgence le requiert, l'intervention se fera sans leur accord

L'accueil extrascolaire « Jeux d'enfants » dispose d'un référent médical joignable durant le déroulement des activités.

5. Assurances :

Les enfants fréquentant l'accueil extrascolaire sont couverts par une assurance « responsabilité civile et accidents corporels » souscrite chez ETHIAS par la commune de Marchin. Les formulaires relatifs aux déclarations d'accidents sont dans les mains de la responsable, chargée de les remplir et de les transmettre au service administratif pour suivi.

Les enfants ne peuvent pas amener d'objet de valeur (tablette, gsm, console de jeux, ...).

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de destruction d'objets personnels (vêtements, bijoux, jouets, ...).

Pour l'équipe de l'accueil extrascolaire,
Aglaé GOFFART
Coordinatrice et Responsable de Projets - Accueil Temps Libre